

## Nous désirons faire baptiser notre enfant



Toutes nos félicitations pour la naissance de votre enfant.

Si vous désirez le faire baptiser, **voici les différentes étapes à suivre.**

**1.** Vous devez d'abord participer à une **réunion d'accueil des parents** qui a lieu à la Maison Harmignie, rue Léon Bernus 9 à Charleroi selon le calendrier ci-joint. Cette rencontre sert à vous donner tous les renseignements nécessaires (dates, lieux, préparation)

À l'issue de cette rencontre, vous recevez une attestation de participation.

**2.** L'Unité pastorale de Charleroi comprend les clochers de Charleroi, Couillet, Lodelinsart-Centre et Montignies-sur-Sambre.

Si vous n'habitez pas un de ces clochers, il faut demander une autorisation écrite de la paroisse où vous habitez et l'apporter lors de l'inscription.

**3.** Muni de cette attestation, vous pouvez alors vous rendre au Secrétariat de l'Unité pastorale pour l'inscription, le choix de la date et du lieu

**Secrétariat de l'Unité pastorale**, Rue Charnoy, 5 à Charleroi

Ouverture : le lundi et du mercredi au samedi de 9h à 12h, et le mercredi de 14h à 16h. - [secretariat@upcharleroi.be](mailto:secretariat@upcharleroi.be)

**4.** Ensuite, vous participez à une **soirée de préparation avec l'équipe locale** (Charleroi, Couillet ou Montignies St-Pierre). Si possible, là où sera célébré le baptême.

**5.** Si vous le souhaitez, il est possible d'avoir un contact avec le prêtre célébrant.

**6.** Vous participez à la célébration du baptême le jour prévu en essayant d'arriver bien à temps. Deux baptêmes peuvent être célébrés en même temps.